



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

L'Inspecteur de l'Environnement,
à

Pôle de Protection des Populations
Mission Environnement Biologique
30 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax : 05.49.17.27.96
Courriel : ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr
Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du Soutien
Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT CEDEX 9

Objet : Ré-examen IED
Affaire suivie par : Mme PINEAU
N/Ref : LP/LM-2019-00783
PJ : 1 dossier de ré-examen

Niort, le 14 mars 2019 Préfecture des Deux-Sèvres

21 MARS 2019

SCSI

RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

SCEA ISAPOULES

Numéro S3IC : 057900737
SIRET : 39473269700013

Adresse de l'exploitation : Mérilly
79110 SOMPT

Adresse administrative : Mérilly
79110 SOMPT

Bénéficiaire :

- de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 3872 modifié du 3 juin 2002 et de l'arrêté complémentaire n° 4299 du 19 janvier 2005 pour 195 000 poules pondeuses ou animaux-équivalents et pour une unité de production d'engrais organiques de 4, 5 tonnes par jour situés à « Mérilly », commune de Sompt,
- de l'arrêté complémentaire n° 4974 du 18 mai 2010 concernant l'exploitation d'un forage au lieu-dit « La Queue d'Ageasse » à Sompt et d'une installation de traitement aérobie de déchets non dangereux ayant le cas échéant subi une étape de méthanisation pour une quantité de matières traitées de 7,3 tonnes par jour.

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 16 mai 2018 par les exploitants,
Demande de compléments : 4 juillet 2018,
Réponse exploitants : 28 février 2019,
Finalisée le 7 mars 2019 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

.../...

nous vous proposons de donner acte aux exploitants des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :
Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef de la Mission Environnement Biologique

Jean-Louis HERAUD



L'Inspecteur de l'Environnement

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname.

Lactitia PINEAU